Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120101-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DECEMBRE, à VINGT heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 04 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 15

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Christine BRETON, Gérard BEUVE Adjoints, Fabienne PERRO, Linda BRIAND, Benoît ROUAULT, Jérôme LEYRIT, Stéphanie KERAUFFRET, David GAUBERT, Corentin POILVET, Murielle NICOLAS, Isabelle GICQUEL et Chrystèle LEFORT, Eric MINIER.
Absents excusé(e) s :

Le Conseil nomme Corentin POILVET en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2025-12-01-01
2.2 .LOTISSEMENT DE PEMINIER 2 – COMMERCIALISATION des LOTS - ANNEXE AU REGLEMENT – PERMIS D'AMENAGER MODIFICATIF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa réunion du 30 octobre 2025 au cours de laquelle il a :

- fixé le prix du m2 des lots libres de construction dans le lotissement de Péminier 2, à 95.00 TTC.
- désigné l'étude 1270 notaires à Lamballe pour établir les actes de vente des lots du lotissement ainsi que l'acte de dépôt de pièces.
- décidé d'instituer un règlement de commercialisation des lots libres de construction.

Après conseil pris auprès de l'étude notariale, elle donne lecture de la proposition d'annexe au règlement du permis d'aménager N° 022098250001, relative à la commercialisation des lots, et sollicite l'autorisation de déposer une demande de permis modificatif, pour la prise en compte de cette annexe au règlement.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant les objectifs de la Commune en matière d'offre de logements dans le lotissement de Péminier 2, à savoir un panel de logements, favorisant la mixité sociale :

- *un lot pour du logement locatif social en semi-collectif,*
- *sept lots réservés pour du logement en prêt social location accession,*
- *cinq lots libres de construction,*

Considérant l'offre communale et privée de lots libres en acquisition existant sur la Commune,

- **ADOPTE l'annexe au règlement du permis d'aménager N° 022098250001, relative à la commercialisation des lots, joint à la présente délibération.**
- **AUTORISE le Maire :**
- **à déposer une demande de permis modificatif, pour la prise en compte de cette annexe au règlement du permis d'aménager.**
- **à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200984-20251211-2025120101-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Corentin POILVET,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 12 décembre 2025 - transmise en Préfecture le 12 décembre 2025

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire